

RAPPORT N° 537 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 29 MARS 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 21 au 28 mars 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le vendredi 27 mars 2026, dans la nuit, un jeune Imbonerakure¹ identifié sous le nom d'Innocent Nahimana a tué à coups de couteau un jeune homme connu sous le nom d'Elvis Ndikuriyo, âgé de 28 ans, sur la colline de Nkanda, dans la commune Bugendana de la province de Gitega.

Les circonstances et le mobile de ce meurtre restent à déterminer.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, indépendante et approfondie afin d'arrêter l'auteur du crime, le traduire en justice et le sanctionner conformément à la loi.

¹ La ligue Imbonerakure est un mouvement politique des jeunes affilié au parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.